

THM : information pour les écoles et garderies

Les écoles et les garderies peuvent continuer à utiliser l'eau normalement, tout comme la population générale d'ailleurs.

- Le document que nous vous avons suggéré de transmettre à vos villes clientes visait notamment à informer la population desservie par la RARC du non-respect de la norme provinciale pour les THM étant donné que 4 des 5 derniers trimestres (incluant juillet 2016) ont montré des valeurs excédant 80 ug/l (maximum de 120 ug/l)
- Puisque la plupart des normes comportent une marge de sécurité, un dépassement de la norme des THM ne signifie pas nécessairement la présence d'un risque pour la santé de la population.
- Dans le cas du réseau de la RARC, le dépassement de la norme demeure relativement faible (moyenne de 97 ug/L alors que la norme provinciale est de 80 ug/L). À titre informatif, la valeur-guide établie par Santé Canada pour protéger la santé est de 100 ug/l.
- Compte tenu des incertitudes associées aux effets des THM et des autres sous-produits de la chloration sur la santé humaine, il demeure souhaitable de maintenir la concentration des THM à des niveaux inférieurs à la norme, sans toutefois compromettre la désinfection de l'eau.
- Pour le réseau de la RARC, comme pour la plupart des réseaux d'aqueduc aux prises avec des anomalies de THM, il n'est généralement pas requis d'émettre un avis de non-consommation (ou de non-utilisation) de l'eau en attendant d'apporter les correctifs nécessaires.
- Cependant les responsables de réseaux avec anomalie de THM sont encouragés à diffuser aux populations concernées de l'information générale sur les THM, leurs effets possibles sur la santé, les voies d'exposition, les périodes où les THM tendent à augmenter (été jusqu'au début de l'automne en général), et si souhaité, les moyens simples qui peuvent être utilisés à la maison pour réduire son exposition durant la période propice à la formation des THM.

Je vous souhaite une bonne journée,

Nathalie Brault

Agente en gestion des menaces et santé environnementale